



# Les Nouvelles de **MANHAY**

Périodique d'Informations Communales



## 0800/25959

*Le numéro vert  
de l'administration communale  
de MANHAY*

Dépôt postal Manhay

TRIMESTRIEL • MARS 2003 • N° **9**

## SOMMAIRE

### Editorial

#### Informations communales

- Les décisions du Conseil
- Commémoration du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Bataille des Ardennes
- Appel au étudiants : travaux d'élagage
- Attention aux chiens errants
- Une journée d'initiation à INTERNET

#### Informations générales

##### Urbanisme – Aménagement du territoire – Environnement

- Opération commune propre
- Collecte séparée par sacs – juillet 2003
- Rencontre entre la CCAT et la CLDR

##### Culture – Affaires sociales – Jeunesse – Sécurité

- Le souper du TELEVIE 2003
- Rencontres ON E
- 06 avril 2003 : une après-midi country
- Rappel : formation à la conduite automobile
- Tennis de table de Chêne-al'Pierre
- Halte aux voleurs
- A vos agendas

### Carnet civil

#### Syndicat d'initiative a.s.b.l.

## EDITORIAL

Depuis plus de deux ans, le site internet de l'administration communale offre la possibilité aux habitants possédant une connexion, d'avoir accès à différents services sans se déplacer.

Une de nos préoccupations était de pouvoir offrir un service similaire à toute la population. C'est chose faite grâce à la mise en route du numéro vert à partir de ce 21 mars 2003 : **0800/25959**.

### Qu'est-ce que le numéro vert ?

C'est un numéro d'appel **gratuit** qui vous permet :

1. D'avoir accès à certains services de la population et de l'Etat civil.  
Actes d'état civil : naissance, mariage, décès, divorce,...  
Documents divers : extrait des registres de population, certificats, attestations,...
2. D'avoir une première information dans le domaine de l'urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.  
Primes diverses  
Lotissements communaux
3. De nous signaler l'existence d'inconvénients quotidiens relevant du service des travaux.  
Distribution d'eau  
Evacuation des eaux usées  
Avaloirs  
Filets d'eau
4. De nous signaler des problèmes relevant de la propreté et de la sécurité publique.  
Eclairage public  
Espace vert – place publique  
Ramassage des déchets  
Sécurité sur la voie publique  
Dénéigement

### Comment fonctionne le numéro vert ?

Accessible du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30 (15H00 le vendredi), ce numéro ne peut pas être utilisé pour entrer directement en contact avec l'un des services de notre administration.

Une employée désignée à cet effet, réceptionne votre appel et complète une fiche reprenant votre demande.

Elle vous informera également du suivi réservé à votre appel.

La fiche dûment complétée sera transmise au service compétent et une copie adressée au Collège des Bourgmestres et Echevins.

Je remercie déjà le personnel communal pour son dévouement à mettre en œuvre ce nouveau service, qui est un des premiers à être installé au niveau communal.

Par ailleurs, à propos de l'accueil et du service dans notre Commune, je tiens à souligner la grande distinction obtenue par notre personnel, lors du sondage réalisé par Télémoustique en mars 2003. Parmi les 287 communes contactées, nous figurons parmi les 12 ayant reçu la note « excellent ».

Marie Thérèse MARTIN  
Bourgmestre



# **INFORMATIONS COMMUNALES**

## **LES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du 25 novembre 2002**

### **DOSSIER TRAVAUX TRANSFORMATION ECOLE DE VAUX-CHAVANNE**

Le Conseil Communal décide d'approuver le dossier des travaux de transformation du bâtiment scolaire de Vaux-Chavanne au montant de 127.129,33 € T.V.A.C.

### **DOSSIER TRAVAUX IMPLANTATION COUSSINS BERLINOIS**

Considérant que nous sommes désignés en qualité de Commune pilote dans le cadre de l'opération d'aménagement de sécurité par l'implantation de « coussins berlinois », et que le montant maximum de la subvention à laquelle notre Commune peut prétendre s'élève au montant de 25.000 €, le Conseil Communal décide d'approuver le dossier des travaux d'implantation de trois coussins berlinois sur le territoire de la Commune, dont le coût est estimé à la somme de 42.893,29 € T.V.A.C.

### **ACQUISITION MOBILIER SCOLAIRE**

Le Conseil Communal décide l'acquisition de mobilier scolaire pour différentes écoles communales.

### **AMENAGEMENTS DE SECURITE**

Dans le cadre de la sécurité routière, le Conseil Communal décide de procéder aux aménagements et dispositions suivantes :

#### **A. Dispositifs de ralentissement**

Un dispositif de ralentissement matérialisé par un plateau surélevé sera réalisé aux endroits suivants :

- Oster :** A l'entrée de la Rue de la Croix des Bruyères, à hauteur du bâtiment n° 2, Rue du Chalet Michel  
Sur la Rue Fontaine des Chevaux, à hauteur du n° 31
- Lafosse :** Sur la Rue du Pachis, à hauteur du bâtiment n° 7
- Fays :** Sur la Rue du Pouhon, entre l'ancienne école et le bâtiment n° 5  
Sur la Route de Saint Antoine, à hauteur des bâtiments n° 3 et 6
- Deux Rys :** Sur la Rue des Deux-Rys, à hauteur du cimetière  
Sur la Rue des Deux-Rys, entre le bâtiment n° 50 et le panneau F1 – entrée de village
- Grandmenil :** Sur la Grand'Rue, au dessus du bâtiment n° 2

#### **B. Modifications limites agglomérations**

##### **Village de Lamormenil**

L'agglomération de Lamormenil, outre les délimitations édictées par le précédent règlement, est délimitée comme suit :

- 1) Rue Chap. Lemaître, Lamormenil, à hauteur de l'immeuble n° 1
- 2) Route du Tracé à hauteur de l'immeuble n° 6
- 3) Route du Poteau à hauteur de l'immeuble n° 1

##### **Village de Oster**

L'agglomération d'Oster, outre les délimitations édictées par le précédent règlement, est délimitée comme suit : - Rue de la Croix des Bruyères, à 25 mètres du carrefour de la Rue Fontaine des Chevaux et de la Rue de la Clisore

##### **Village de Deux-Rys**

L'agglomération de Deux-Rys, outre les délimitations édictées par le précédent règlement, est délimitée comme suit : - Rue des Deux-Rys, à 15 mètres de la limite de la cour de l'immeuble n° 50

### **C. Zone 70 KM/H à Manhay**

A Manhay, la vitesse sur la Rue en Pierreux, entre la BK 45, à hauteur du Garage CORNET et l'entrée de l'agglomération de Manhay (Signal F1) sera limitée à 70 km/h.

### **MODIFICATIONS BUDGETAIRES N° 3 ET 4**

Le Conseil approuve les modifications budgétaires n° 3 et 4 des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2002 .

Le nouveau résultat au service ordinaire se clôture par un résultat positif de 64.026,88 € et à l'extraordinaire par un résultat positif de 3.035,60 €

### **REDEVANCE 2003 – DISTRIBUTION D'EAU SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Il est établi, pour l'exercice 2003, des redevances sur la distribution d'eau à l'intérieur du périmètre de la Commune, qui sont fixées comme suit par redevable :

- 7,44 €** par an et par compteur principal **et**
- 3,72 €** par compteur complémentaire, ce à titre de location.
- 0,37 €** le m<sup>3</sup> pour les 100 premiers m<sup>3</sup> avec un minimum de 20 m<sup>3</sup> à payer.
- 0,25 €** le m<sup>3</sup> pour la consommation à partir de 101 m<sup>3</sup>.

Les taxes de la Région Wallonne sur la production d'eau (0,07 €/m<sup>3</sup>), sur le rejet des eaux usées (2 x 0,20 €/m<sup>3</sup>) et sur l'assainissement des eaux usées en application du prix-vérité (0,15 €/m<sup>3</sup>) seront réclamées aux consommateurs en sus du prix fixé par m<sup>3</sup> à l'article 1 sauf dans les cas d'exonération prévus.

### **REDEVANCE 2003 – DISTRIBUTION D'EAU EN DEHORS DU TERRITOIRE COMMUNAL**

Il est établi, pour l'exercice 2003, des redevances sur la distribution d'eau à l'extérieur du périmètre de la Commune, qui sont fixées comme suit par redevable :

- Redevance forfaitaire : **17,35 €** pour 20 m<sup>3</sup>
- Consommation de 21 m<sup>3</sup> et plus : **0,62 €** le m<sup>3</sup>.

Les taxes de la Région Wallonne sur la production d'eau (0,07 €/m<sup>3</sup>), sur le rejet des eaux usées (2 x 0,20 €/m<sup>3</sup>) et sur l'assainissement des eaux usées en application du prix-vérité (0,15 €/m<sup>3</sup>) seront réclamées aux consommateurs en sus du prix fixé par m<sup>3</sup> à l'article 1 sauf dans les cas d'exonération prévus.

### **TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2003**

<b>TAXE COMMUNALE SUR L'ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS ET DES DECHETS Y ASSIMILES. EXERCICE 2003</b>
---

Le montant de la taxe est fixé à :

- **37,2 €** pour les ménages constitués d'une seule personne.
- **86,8 €** pour les ménages constitués de plusieurs personnes.
- **86,8 €** par seconde résidence, caravane hors camping et caravane ou chalet en camping.
- **19,8 €** par emplacement non occupé en permanence par un chalet, une caravane résidentielle ou mobile ou une remorque d'habitation.
- **124 €** par établissement type restaurants, cafés, friteries, boucheries, magasins d'alimentation
- **62 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 1 à 5 personnes.
- **124 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 6 à 10 personnes.
- **185,9 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 11 à 15 personnes.
- **247,9 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 16 à 20 personnes.
- **309,9 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 21 à 30 personnes.
- **371,8 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 31 à 50 personnes.
- **495,8 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 51 à 80 personnes.
- **743,7 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 81 à 100 personnes.
- **991,6 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 101 à 130 personnes.
- **1.239,5 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 131 personnes et plus.
- **37,50 €** par autre commerce

**TAXE COMMUNALE SUR LES SECONDES RESIDENCES ET LES CARAVANES RESIDENTIELLES, MOBILES OU REMORQUES D'HABITATION PLACEES EN DEHORS DES TERRAINS DE CAMPING – EXERCICE 2003**

Le taux des taxes est fixé :

- a) à **372 €** par seconde résidence,
- b) à **185,90 €** par caravane ou remorque d'habitation.

**TAXE COMMUNALE SUR LES CARAVANES, REMORQUES D'HABITATION PLACEES A DEMEURE ET CHALETS DANS L'ENCEINTE D'UN TERRAIN DE CAMPING – EXERCICE 2003**

La taxe est fixée à : - **50 €** par caravane ou remorque d'habitation  
- **175 €** par chalet.

**TAXE COMMUNALE DE SEJOUR - EXERCICE 2003**

La taxe est fixée à **0,50 €** par personne âgée de plus de 15 ans et par nuitée.

**TAXE COMMUNALE SUR LES TERRAINS DE CAMPING – EXERCICE 2003**

La taxe est fixée à **37,2 € par emplacement**, tel que mentionné dans le dernier permis de camping délivré, que cet emplacement soit équipé ou non, occupé ou non.

**TAXE COMMUNALE SUR LA DISTRIBUTION GRATUITE D'ECRITS PUBLICITAIRES NON ADRESSES – EXERCICE 2003**

La taxe est fixée à **0,06 €** par exemplaire distribué.

**TAXE COMMUNALE SUR LES PYLONES DE DIFFUSION POUR GSM OU AUTRE SYSTEME DE TELECOMMUNICATION – EXERCICE 2003**

La taxe est fixée à **2.500 €** par pylône.

**TAXE COMMUNALE SUR LA DELIVRANCE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS - EXERCICE 2003**

La taxe est fixée comme suit :

- **2,5 €** par extrait de registres ou certificat établi d'après registres.
- **1,5 €** de droit d'expédition pour les actes d'Etat-Civil.
- **4,5 €** pour la délivrance d'une carte d'identité.
- **3,7 €** pour la délivrance d'un passeport. (gratuité pour les enfants en-dessous de 18 ans).
- **0,6 €** pour la délivrance d'attestation d'immatriculation.

**Le règlement des différentes taxes est disponible auprès de l'Administration Communale**

**BUDGETS DE FABRIQUES D'EGLISE**

Le Conseil a approuvé le budget 2003 des Fabriques d'église d'Odeigne, d'Oster et le budget 2002 de la Fabrique d'église de Harre, avec interventions communales respectives de : 9.647.47 €, 1.414.48 € et 5.087.38 €

**Séance du 23 janvier 2003**

**BUDGETS DE FABRIQUES D'EGLISE**

Le Conseil a approuvé le budget 2003 de la Fabrique d'église de Deux-Rys, avec intervention communale de : 7.446,87 € et celui de la Fabrique d'église de Freyneux avec une intervention communale de 9.604,65 € à l'ordinaire et 3.728,22 € au service extraordinaire.

**COLLECTE SEPARÉE DES DECHETS – Option duo-bacs / sacs + sacs**

Le Conseil Communal marque son accord sur la généralisation à l'ensemble de la commune de la collecte séparée, à partir du **01/07/2003: au moyen du "sac + sac"**.

### **Fréquence de collecte :**

#### **COLLECTE SEPARÉE PAR « SAC + SAC »**

1 fois par semaine

#### **Collectes supplémentaires :**

2 fois par semaine du 01/07 au 31/08, dans les campings de Lamormenil, Dochamps et Malempré.

#### **COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

2 fois par an.

#### **COLLECTE DES PAPIERS – CARTONS :**

6 fois par an

### **REGLEMENT COMMUNAL Etablissant une redevance sur la délivrance de permis d'environnement et déclaration d'établissement de classe 3**

Le Conseil Communal décide d'établir au profit de la Commune de Manhay une redevance communale pour le traitement des dossiers de permis d'environnement et permis unique relevant des classes 1 et 2, ainsi que sur les dossiers de déclaration d'établissement de classe 3.

La redevance est due par la personne physique ou morale qui introduit la demande de permis ou la déclaration et est fixée comme suit :

1. Permis d'environnement de classe 1 et permis unique pour établissement de classe 1 : **1.500 €**
2. Permis d'environnement de classe 2 et permis unique pour établissement de classe 2 : **125 €**
3. Déclaration d'établissement de classe 3 : **20 €**

### **TERRAINS AGRICOLES COMMUNAUX – Sous-location**

Considérant qu'il a été constaté que de nombreux locataires de terrains agricoles communaux, soit en activité ou ayant cessé leur activité d'agriculteurs, ne respectent pas l'interdiction au locataire de sous-louer en tout ou en partie le bien loué ou de céder son bail en tout ou en partie sans l'autorisation écrite et préalable du Collège échevinal et sous-louent directement à d'autres particuliers, des terrains communaux, ceci parfois pour des montants supérieurs à ce qu'ils paient à la Commune, le Conseil décide de rechercher les locataires en nom de terrains agricoles communaux qui, sans autorisation du Collège, sous-louent ces terrains et de mettre en demeure ces locataires de mettre fin à la sous-location des terrains en cause et d'y renoncer, de manière à ce que notre Commune puisse les remettre en location. A défaut, la Commune procédera à la résiliation du bail pour non respect du cahier des charges.

### **COMMEMORATION DU 60<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DES ARDENNES**

Dans le courant de l'année 2004, des manifestations seront organisées dans notre commune, afin de commémorer le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille des Ardennes.

A cette fin, un comité organisateur sera mis en place. Nous lançons, dès à présent, un appel à toutes les personnes qui souhaiteraient participer à la préparation de cet événement.

Toute proposition peut être introduite auprès du Collège des Bourgmestres et Echevins de la commune de Manhay – Voie de la Libération 4 – 6960 MANHAY



## APPEL AUX ETUDIANTS : TRAVAUX D'ELAGAGE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES D'ETE

Pendant les vacances scolaires d'été, nous proposons un contrat de travail d'un mois aux étudiants désireux d'effectuer des travaux d'élagage dans les bois communaux, priorité sera donnée aux 20 premières demandes.

Les conditions d'inscription sont les suivantes :

- 1/ avoir atteint l'âge de 15 ans.
- 2/ inscription limitée à deux enfants par famille.
- 3/ l'étudiant pourra choisir entre une superficie de **50 ares** ou de **1 hectare** à élaguer.
- 4/ le contrat de travail comportera **une clause d'obligation de réalisation du travail** confié sur la totalité de la superficie à élaguer. A défaut, **une retenue de 20 %** sera effectuée sur le montant effectivement dû pour le travail effectué, afin de couvrir les frais inhérents à une intervention ultérieure des services communaux.
- 5/ **Le prix à l'hectare d'élagage est fixé à 620 €.**



### ATTENTION AUX CHIENS ERRANTS

Depuis quelques temps , des plaintes nous parviennent régulièrement pour signaler la divagation de chiens dans nos villages.  
Cette situation développe un sentiment d'insécurité dans certaines localités, où l'on ne peut même plus se promener sans risquer de se faire agresser par un, voire plusieurs chiens.

Nous rappelons, à tout propriétaire de chien (s), qu'il existe un règlement communal, qui stipule notamment en son article premier :

**« Il est interdit à tout détenteur d'un animal de laisser circuler celui-ci sur la voie publique sans que le nécessaire soit fait pour l'empêcher de porter atteinte à la sûreté ou à la commodité du passage. En particulier tout détenteur d'un chien doit veiller à ce que celui-ci, sur la voie publique située à l'intérieur des agglomérations, soit tenu en laisse. »**

Des peines de police sont d'ailleurs prévues pour les contrevenants.

Alors, si vous avez un chien, sovez vigilant et pensez aux enfants, promeneurs, cyclistes et autres usagers, qui doivent pouvoir circuler sur nos routes en toute quiétude...

### UNE JOURNEE D'INITIATION A INTERNET

Le dimanche **23 mars 2003 de 10 à 17H00**,  
une journée d'initiation à INTERNET, est  
organisée dans la salle du conseil de  
l'administration communale à MANHAY.



Internauts amateurs et avertis, vous êtes les bienvenus pour partager vos connaissances.

## INFORMATIONS GENERALES

### URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ENVIRONNEMENT



# Opération Commune Propre

COMMUNE DE MANHAY

Grand week-end propreté

Les 4, 5 et 6 avril 2003

#### **Le vendredi 04 avril 2003 : A 20h – Réunion d'information: collecte sac + sac**

Nous avons le plaisir de vous inviter à une réunion d'information à l'Administration communale sur l'organisation de la collecte de déchets sac + sac.

#### **Le samedi 05 avril 2003 : De 9h à 15h - Distribution de compost**

La Commune met du compost à la disposition de la population. Le compost sera disponible au lieu dit "sur le Batty" à Manhay.

Pour pouvoir satisfaire un maximum de personnes, nous devons limiter la distribution à 3 sacs (de 80 litres) par ménage.

**N'oubliez pas de vous munir de vos sacs!**

#### **Les samedi 05 et dimanche 06 avril 2003 : Ramassage des déchets**

Avec le printemps qui "frappe" à nos portes, il est temps pour nous de préparer une nouvelle opération "week-end propreté" afin d'améliorer le cadre de vie dans nos beaux villages.

Pour rappel, cette opération consiste en un ramassage des déchets le long des voiries avec l'aide des citoyens.

Comme chaque année nous invitons les comités des fêtes, les écoles, les jeunes et les moins jeunes pour, tous ensemble, faire "le ménage" dans chaque village.

La Commune fournira les sacs poubelles et s'occupera d'emporter les sacs pleins fermés à la station de dépôt d'Idélux.

Munissez-vous uniquement de votre enthousiasme et d'une paire de gants.

Si vous décidez de participer, à cette opération de nettoyage veuillez prendre contact avec le service environnement de l'Administration communale (HOHEISER Stephanie: 086/45.03.19).

***D'avance nous vous remercions de votre collaboration.***



## COLLECTE SEPARÉE PAR SACS – JUILLET 2003

Le Conseil communal a décidé d'opter pour la collecte séparée des déchets par SAC+SAC !

### **QU'EST-CE QUE LA COLLECTE SEPARÉE DES DÉCHETS PAR SAC + SAC ?**

Le principe de ce nouveau mode de collecte est de trier au sein de chaque ménage un maximum de déchets via deux sacs différents (ou via deux conteneurs différents pour les PME).

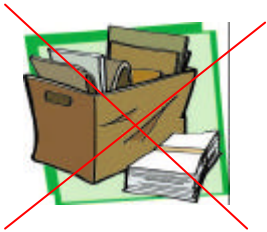
Un sac biodégradable pour tous les déchets compostables

Un sac en plastique translucide dans lequel il faut déposer les déchets non valorisables qui seront déposés en Centre d'Enfouissement Technique



***Ce qui ne peut JAMAIS être mis dans aucun des sacs :***

- Les **déchets dangereux** : peintures, solvants, vieux médicaments, piles, batteries, produits chimiques, ... : Ils doivent être conduits au **parc à conteneurs**.
- Les **bocaux et bouteilles en verre** : ils doivent être conduits aux **bulles à verre**.
- Les **papiers et cartons propres** : Ils doivent être placés à la **collecte sélective** en porte-à-porte (tous les deux mois) ou conduits au **parc à conteneurs**.
- Les **déchets de jardins** en grande quantité (pelouses, branchages,...) : Ils doivent être conduits au **parc à conteneurs** ou être compostés à domicile.



### **POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE...**

- Stephanie HOHEI SER, Employée communale au 086/45 03 19
- Stéphane WILKIN , Conseiller en environnement d'I DELUX, au 080 / 22 18 57  
ou 0496/26 70 44

Dans le courant des prochaines semaines, des réunions d'information seront organisées et vous recevrez d'autres documents afin de vous préparer au mieux à la collecte séparée par sac + sac...

**RENCONTRE ENTRE LA C.C.A.T.** (Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire)  
**et LA C.L.D.R.** (Commission Locale du Développement Rural) **de MANHAY**

C'est dans le cadre particulier et enchanteur du parc du Hambeu que la C.C.A.T. et la C.L.D.R. se sont réunies le samedi 08 février 2003 pour leur souper annuel.



Dans une ambiance cordiale, familiale et de parfaite cohésion, les présidents Freddy VOLVERT et Jacques GUILLAUME ont accueilli les membres des deux Commissions, ainsi que leurs conjoints avec «un breuvage typique d'un village de la commune ». Rassemblés pour la première fois, les différents membres des deux Commissions se sont confondus comme pour un travail allant dans la même direction.

**Freddy Volvert**, président de la C.C.A.T., s'est adressé à l'assemblée en signalant la réelle importance des réunions « dans le sens d'une participation citoyenne à la vie de la commune ». « En effet, dans un système démocratique, il est primordial que des gens issus de tous les coins de la commune, de tous les milieux professionnels et de toutes les idéologies donnent leur avis sur le cadre de vie qui sera surtout celui de nos enfants et de nos petits-enfants. »

Il remercie Stéphanie pour son travail de transcription des propos tenus lors des réunions.

**Jacques Guillaume**, président de la C.L.D.R. a retracé les différentes missions de la commission qui sera, selon les souhaits des autorités communales, de plus en plus représentative et relais de la population auprès de la Commune.

Il rappellera ensuite les différents projets exécutés et en cours de réalisation depuis le début de l'opération de Développement Rural (En 1991) jusqu'à ce jour.

« La C.L.D.R. ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Dès sa prochaine réunion le 25 février, elle s'attachera à l'élaboration d'autres « projets » importants et organisera des consultations auprès de la population. »

Jacques Guillaume soulignera encore l'importance de l'aide et de la collaboration de la F.R.W. représentée par Marie-France Hennuy, celle-ci étant le lien direct entre la Région Wallonne, la Commune et la C.L.D.R.

**Améliorer la qualité de la participation citoyenne** : tel est le souhait commun des deux présidents des Commissions.

La soirée s'est alors poursuivie dans une atmosphère très conviviale où tous ont pu dialoguer de manière fructueuse de leurs missions respectives.

Tous les participants à cette assemblée, qui tout au long de l'année ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour que ces deux commissions progressent de manière positive au sein de leur commune, se sont quittés satisfaits de cette belle initiative.



MaDe

## CULTURE – AFFAIRES SOCIALES – JEUNESSE – SECURITE

### LE SOUPER DU TELEVIE 2003



**Le samedi 22 mars 2003 dès 19H00**, un souper au profit du **TELEVIE**, est organisé en la salle de **GRANDMENIL**.

Au menu : Apéritif, poulet, frites, salade, sauce champignon ou compote, Dessert.

Pour le prix de 11 € pour les adultes et 5 € pour les enfants.

La soirée sera animée par le DJ : « **O.D.M.** »

Miss et Mister Luxembourg seront présents dès 19h00

Nous vous attendons très nombreux et vos amis sont les bienvenus.



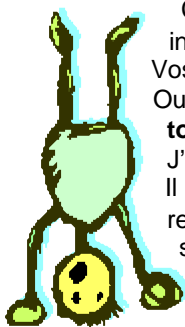
En collaboration avec le **C.P.A.S. de Manhay**  
et le **Centre Pluraliste Familial de Marche**,

l'O.N.E. organise dans les locaux de la Halte Garderie de Manhay des **rencontres** autour de thèmes choisis. Les 6 janvier et 3 février derniers, plusieurs parents, futures mamans et grand-parents ont profité de ces premières animations

Ces rencontres – lieux de parole et d'échanges entre parents et professionnels de la petite enfance - ont lieu **tous les premiers lundi du mois de 13h30 à 15h30**.

Pour répondre aux premières demandes (la question des limites, de l'autorité, comment trouver un équilibre parent-enfant-travail..), nous avons établi le programme suivant:

Le 7 avril : **A tout les âges les enfants ont besoin « d'enveloppe »**  
(Portage, rythme de vie...)  
Le 5 mai : **Dormir cela s'apprend.**  
Le 2 juin : **Punir ou ne pas punir ?**



Ces séances gratuites sont pensées comme un cycle mais on peut les aborder individuellement.

Vos suggestions sont évidemment les bienvenues et souhaitées.

Outre ces rencontres-débats-papotes...une **permanence** ce tiendra dans ces mêmes locaux **tous les quatrièmes lundi du mois de 10h à 12h30**.

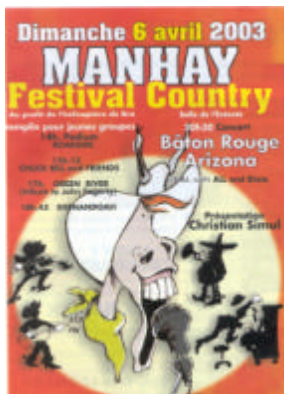
J'y serai présente pour répondre à vos questions concernant vos enfants.

Il sera également possible d'y rencontrer, moyennant prise de rendez-vous préalable, un représentant du Centre Pluraliste (par exemple si un conseil d'orientation thérapeutique est souhaité., si quelque chose de particulier vous pose problème avec votre enfant, si vous éprouvez le besoin d'une écoute plus individuelle...)

Nous espérons vous rencontrer nombreux avec vos enfants qui pourront profiter de l'infrastructure accueillante de la Halte Garderie « Les P'tits Potes ».

Au nom de toute cette « nouvelle équipe »  
Berthe RENARD, infirmière ONE.

## 06 AVRIL 2003 : UNE APRES-MIDI COUNTRY A MANHAY POUR L'HELICO



Dans le but de récolter des fonds, au profit de l'hélicoptère médicalisé « The Spirit of St Luc » de Bra s/Lienne, une équipe de bénévoles, composée de Messieurs Jean-Claude SPADIN (Country Music Band Arizona), Jacques RIXHON (Country Music Band Bâton Rouge) et Jean-Marie LESAGE (Ardennes Magazine) organise un FESTIVAL de musique COUNTRY. Ce festival aura lieu le **dimanche 06 avril en la Salle de l'Entente de Manhay**, où de nombreux groupes se produiront non-stop, **à partir de 14 heures**.

Cette initiative privée est soutenue par l'administration communale, où vous pourrez d'ailleurs vous procurer des cartes de prévente. Les personnes qui souhaitent collaborer à cette journée, peuvent se faire connaître en téléphonant à l'administration communale (086/45.03.12) ou directement auprès de M. SPADIN (086/40.11.20).

Venez nombreux, manifester votre soutien, et ainsi contribuer à maintenir l'hélicoptère dans notre région.

## RAPPEL : FORMATION A LA CONDUITE AUTOMOBILE DANS LE CADRE DE LA FILIERE LIBRE

L'Agence Locale pour l'Emploi de Manhay organise, en collaboration avec l'asbl FORCA une session de formation pour l'accès au permis de conduire théorique dans le cadre de la filière libre. Les cours se donneront à l'école de Grandménil du 14 au 18 avril prochain de 9H00 à 13H00.

Si vous désirez vous inscrire, merci de verser le montant de 37.20 € sur le compte de l'A.L.E. (000-1387484-93). S'il devait y avoir trop de demandes, la priorité serait donnée suivant l'ordre d'inscription (date du paiement).

Pour les cours pratiques, si vous êtes déjà en possession d'un modèle 3, vous pouvez contacter directement le FORCA dès à présent, au 063/21.91.83. Les cours se donnent sur rendez-vous et coûtent 25 € par heure.

## TENNIS DE TABLE de CHENE-AL'PIERRE



Après quelques années de bons et loyaux services, nos équipements méritaient une mise à la retraite!

Le Père Noël nous a gâté car chacun des 52 joueurs peut maintenant choisir dans sa garde-robe entre un nouveau T-Shirt d'entraînement, un short et un polo pour la compétition et un training.

Tout cela a été rendu possible grâce à l'apport de nos sponsors principaux ; l'entreprise **CMJ** et l'Internat « **Le Britannique** » ainsi qu'au partenariat avec la station service **M. Borsu** et notre joueur-boulangier-livreur à domicile **Frédéric Rixhon**.

Très rapidement, ces équipements ont été bien visibles lors des différents championnats provinciaux avec notamment un titre en double messieurs non-classés pour Arnaud Hubert et Francis Cornet et un nouveau podium



pour notre devenu célèbre duo féminin Anne Generet et Annick Lecomte en série C. Nos deux dames se sont ainsi à nouveau qualifiées pour les championnats de Belgique à Louvain.

Grande innovation également, car grâce au soutien technique de notre JIPé local, un site internet consacré à notre club est maintenant actif. Une très bonne initiative qui ne demande qu'à se peaufiner.

Retrouvez-nous sur [www.chenealpierre.be](http://www.chenealpierre.be)

## **HALTE AUX VOLEURS !**

Il n'est agréable pour personne de se faire cambrioler.  
Malheureusement cela arrive tous les jours dans notre région et **tous nous pouvons en être victime !**

Cependant être victime d'un cambriolage n'est pas une fatalité. Tous nous pouvons éviter d'être cambriolé, par des **mesures simples, souvent peu coûteuses, voire même gratuites, et très dissuasives** pour les voleurs.

Pour en savoir plus, venez assister à un exposé que tiendront deux policiers

le **jeudi 3 avril à 20 heures** précises en la salle du conseil de notre commune.  
Cette soirée sera bien entendu gratuite et il vous sera possible de poser des questions.

**Vous pouvez lutter très efficacement contre le vol !**



## **A VOS AGENDAS :**

**Samedi 22 mars 2003** : Salle de GRANDMENIL : souper au profit du TELEVIE

**Dimanche 6 avril 2003** : Salle de l'Entente de MANHAY Festival Country au profit de l'hélicoptère de Bra

**Jeudi 1<sup>er</sup> mai 2003 de 8h à 17h** : FAYS : 4<sup>ème</sup> Brocante et marché du terroir

**Jeudi 29 mai 2003** : MALEMPRE : marche ADEPS organisée par le Syndicat d'Initiative.

**Dimanche 8 et lundi 9 juin 2003** : Lycée de la Communauté Française de MANHAY – Brocante annuelle

## **CARNET CIVIL**

### **Nous saluons la venue parmi nous de :**

Laura ZERNICK de Deux-Rys  
Terence SPRUYTTE d' Odeigne  
Martin LENOIR de Lafosse  
Fanny SAMRAY de Chêne-al'Pierre  
Gilles DERENNE de Malempré  
Sarah PEPINSTER de Harre  
Frédéric CHARNEUX de Vaux-Chavanne  
Alexandre MULLER de Chêne-al'Pierre  
Antonin THOMAS d'Odeigne  
Emy ENGLEBERT de Lamorménil  
Théo HAUGLUSTAINE d'Odeigne  
Thomas DELACOLLETTE de Grandménil

### **Nous nous joignons au bonheur de :**

Claude COULEE de Harre  
Et Karine WILLEMS de Harre

Armand JOBE d'Odeigne  
Et Martine FRIX d'Odeigne

### **Nous regrettons la disparition de :**

Jeanne ESTOURGIE de Vaux-Chavanne  
Marc VRANCKEN de Chêne-al'Pierre  
Fernand DESSOUROUX d'Odeigne  
Léontine BODSON de Roche-à-Frêne  
Elisabeth BLOCK de Grandménil



# **SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE TOURISME DE MANHAY A.S.B.L**



**Siège social** : Grand'Rue, Grandménil, 7 - 6960 MANHAY  
(Tél. & Fax : 086/45.56.67)

**Bureau d'accueil** : Rue du Vicinal, 18 - 6960 MANHAY  
(Pas de boîte aux lettres)  
Tél. : 086/45.60.65 – Fax : 086/45.60.67

[be](http://www.simanhay.be) - **Web:**<http://www.simanhay.be>.

## **Reconnaissance du Syndicat d'initiative**

Le Syndicat d'initiative a, lors de sa dernière assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2002 dernier, modifié son appellation en : SYNDICAT D'INITIATIVE DE MANHAY afin de satisfaire au décret de la Région wallonne en vue de sa reconnaissance. Le dossier est parti début janvier 2003 et les différentes instances (Commune et F.T.L.B.) disposent de 60 jours pour donner un avis sur le projet de reconnaissance. Dans le courant du mois d'avril 2003 nous devrions connaître la suite réservée à notre demande.

## **Ouverture des Bureaux d'accueil**

Bureau d'accueil principal : Rue des Chasseurs Ardennais, Dochamps, 60 à 6960 MANHAY – 084/37.87.74

Ouvert les samedis et dimanches de 10 à 17 heures jusqu'au 15 mars, et tous les jours à partir du 16 mars.

Bureau d'accueil secondaire : rue du Vicinal, 18 – 6960 MANHAY – Tél.: 086/45.60.65

Ouvert de 11 à 12 heures les samedis 01/03 – 08/03 – 12/04 – 19/04 – 26/04 – 07/06 – juillet et août – 25/10 – 1/11 – 20/12 et 27/12.

## **Marché de Noël 2002**

Le marché de Noël connu un succès comparable aux années précédentes ; 25 exposants étaient présents pour proposer une gamme de produits divers. Miss Luxembourg 2003, sa dauphine et le Père Noël étaient de la partie. Prochaine édition : 21 décembre 2003.



## **Assemblée générale du Syndicat d'initiative**

La prochaine assemblée générale du Syndicat d'initiative de Manhay se tiendra le vendredi 5 avril prochain. Cette assemblée est destinée à approuver les comptes 2002 et le budget 2003 ; entendre le rapport annuel 2002 et les projets 2003 et discuter les projets touristiques proposés.

## **Marche ADEPS du 29 mai 2003**

Comme chaque année, le jour de l'Ascension le Syndicat d'Initiative propose un point vert (marche ADEPS) au départ de la salle de la Jeunesse à Malempré dès 9 heures. 5, 10 et 20 km sont proposés. Un parcours découverte toujours agréable à réaliser. Boissons et petite restauration.

## **Le site internet de la Maison du Tourisme**

La Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe et Aisne a mis en ligne son nouveau site internet.

Réalisé par un bureau de conception graphique installé à Liège, ce site est à la fois esthétique et fonctionnel.

Des rubriques variées et agrémentées de nombreuses photos vous feront découvrir la région avec tous ses atouts touristiques : activités de loisirs (culturelles ou sportives), hébergements de tous types, gastronomie...

Vous pourrez organiser vos week-ends en fonction d'un agenda régulièrement mis à jour et commander « on line » les éditions de la Maison du Tourisme.

Des liens y sont activés avec les 9 syndicats d'initiative de son ressort, ainsi qu'avec d'autres organisations touristiques.

Enfin, un livre d'or vous invite à laisser vos impressions après avoir surfé sans modération à l'adresse suivante : <http://www.ourthe-et-aisne.be>